

LES FONDS NOMINATIFS DE LA FONDATION PORTRAY POUR L'APRÈS-PARENT FONDS DE PRÉVOYANCE

Par le biais des Fonds Nominatifs, la Fondation Portray suscite et finance la qualité de vie des personnes fragilisées par le handicap (handicap mental, cérébro-lésion, poly-handicap principalement).

FINANCEMENT
D'ÉLÉMENTS
DE 'QUALITÉ DE VIE ++'
POUR PERSONNES
FRAGILISÉES
PAR LE HANDICAP

Présentation

Les Fonds Nominatifs spécialisés pour personnes en situation de handicap sont une initiative de la Fondation Portray (elle-même créée par l'asbl Inclusion).

Chaque Fonds Nominatif soutient une personne en situation de handicap dans le but de susciter des 'plus' de qualité de vie et de les financer, pendant toute sa vie, principalement après le décès de ses parents.

QU'EST LA FONDATION PORTRAY POUR L'APRÈS-PARENT ?

La Fondation Portray pour l'après-parent (généralement dénommée 'Fondation Portray') a été créée par Inclusion asbl pour répondre à la question des familles de personnes en situation de handicap, inquiètes face à l'avenir de leur proche : « Qui va être cet œil bienveillant soucieux de la qualité de vie de mon proche présentant une déficience et qui veillera à ce que ses moyens financiers soient affectés correctement au développement de sa qualité de vie ? »

La Fondation Portray est un soutien juridique et financier de prévoyance et de solidarité au service de la qualité de vie de la personne en situation de handicap, principalement après le décès de ses parents.

La Fondation Portray est reconnue Fondation d'utilité publique. Elle bénéficie à ce titre de taux avantageux pour les dons et successions et est habilitée à délivrer des attestations fiscales pour les dons qu'elle reçoit.



La Fondation Portray pour l'après-parent a 2 axes de travail :

1. LA PRÉVOYANCE

La Fondation Portray pour l'après-parent soutient les familles dans leur réflexion de prévoyance 'après-parent' et la mise en place d'outils pour assurer à leur proche un avenir de qualité.

- **PAR DES CONSEIL ET DES INFORMATIONS** juridiques et financiers sur les thématiques d'après aidant proche des personnes en situation de handicap, dans le cadre de réunions individuelles ou collectives. (Administration de la personne et des biens, anticipation de l'après aidant proche au niveau juridique et financier, successions...)
- **LES FONDS NOMINATIFS**
La Fondation Portray assure la gestion de fonds Nominatifs. Ils sont explicités ci-après.

2. SOLIDARITÉ

La Fondation Portray soutient et développe divers projets porteurs de qualité de vie pour personnes avec handicap.

- **CRÉATION DE LIEUX DE VIE 'EN AUTONOMIE SOUTENUE'** à Bruxelles et en Wallonie. La Fondation Portray crée, construit, rénove des bâtiments, dont elle loue les appartements/studios indépendants à loyer modéré à des personnes avec handicap et bénéficiant d'une bonne autonomie. Des espaces communautaires évitent l'isolement et permettent de développer des activités inclusives et de créer des solidarités. Les habitants sont soutenus dans leur autonomie par des services spécialisés et proches du bâtiment.

(La Bienvenue à Court-Saint-Étienne, Génot à Bruxelles, Perron à Chaumont Gistoux, Castel à Fosses-la-Ville...)

- **PROPRIÉTAIRE D'UN CENTRE DE JOUR** pour personnes présentant déficience intellectuelle sévère à profonde avec, pour certains, des troubles moteurs ou des troubles du spectre autistique à Braine-le-Château. La reconstruction du centre est en cours.
- **LA FONDATION PORTRAY A CRÉÉ EN 2018 LE FONDS DE SOLIDARITÉ 'ÉTINCELLES'**, dans le même esprit que les Fonds Nominatifs que certaines familles ouvrent à la Fondation Portray. Ce Fonds finance des éléments de 'qualité de vie ++' pour des personnes doublement fragilisées (par le handicap et des moyens financiers précaires).
- **LE FONDS AUTISME** soutient des initiatives, des formations et des soutiens pour les familles et les professionnels.



Qu'est-ce qu'un Fonds Nominatif ?

Un Fonds Nominatif est **créé** par les proches d'une personne en situation de handicap : parents, grands-parents, parrain/marraine, proches de cœur... appelés 'Fondateurs'.

Il est **alimenté** par eux ou leur réseau (dépôt d'argent en cash, par virement, par dons d'immeubles ou de titres, par succession...).

Le **but** d'un Fonds Nominatif est de susciter et financer la qualité de vie d'une personne fragilisée par le handicap, appelé le 'bénéficiaire' du Fonds.

Les Fondateurs et la Fondation Portray formalisent dans

une **convention** les orientations du Fonds et précisent notamment :

- Le nom du bénéficiaire ; le Fonds porte son nom.
- La durée d'utilisation : généralement toute la vie du bénéficiaire, principalement après le décès de ses parents.
- et les utilisations au service de la qualité de vie du bénéficiaire du Fonds.

Chaque fonds est encadré par un **comité de suivi** spécifique, choisi par les Fondateurs, il affecte les avoirs du Fonds, vérifie les comptes et approuve ses utilisations.

LE FONDS NOMINATIF AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

Le but d'un Fonds Nominatif est

- de susciter les 'plus' de qualité de vie
- de coordonner l'organisation de ses activités, projets, achats,
- et de les financer.

Tel est le triple défi que s'est fixé la Fondation Portray en créant des Fonds Nominatifs.

Les Fonds nominatifs commencent à être utilisés à partir du moment choisi par les fondateurs (souvent le décès des parents du bénéficiaire). Certains Fonds sont déjà partiellement utilisés du vivant des fondateurs pour initier le passage d'informations et la collaboration avec le comité de suivi.

Les avoirs sur le fonds servent à soutenir/développer la qualité de vie d'une personne en situation de handicap. Ces 'plus' de qualité de vie sont réfléchis et décidés par les Fondateurs du Fonds. Ils sont actualisés en fonction des besoins, des capacités et des souhaits du bénéficiaire. Ils concernent des améliorations de qualité de vie individuelle ou collective ayant un impact positif sur la personne.

Les frais relatifs à la personne **à titre individuel** financés par les Fonds Nominatifs sont par exemple des frais relatifs :

- au bien-être,
- aux activités sportives ou culturelles,
- aux loisirs et vacances,
- aux activités permettant de faire perdurer des liens avec la fratrie ou le réseau comme les fêtes d'anniversaire, les soirées spectacles, les frais de déplacement pour des activités communes ou se réunir
- à l'autonomie à susciter comme les frais du véhicule, de déplacement, ou de formation
- à l'amélioration du logement.

Certains frais concernant des **améliorations au collectif** pourront être financés par les Fonds Nominatifs, si tel est le souhait des Fondateurs. Cela concerne par exemple des frais relatifs à une activité ou une amélioration dans le lieu de vie ou d'activité collectif dans lequel la personne vit ou qu'elle fréquente et dont l'amélioration a un impact positif sur la vie individuelle du bénéficiaire ex : rénovation d'une salle, aménagement d'une salle snoezelen, installation d'une plate-forme élévatrice.



COMMENT FONCTIONNE UN FONDS NOMINATIF ?

Une fois créé (signature d'une convention, approvisionnement du fonds et approbation par le conseil d'administration), le fonds commencera à être **utilisé au moment décidé** par les fondateurs : ex : immédiatement, décès des parents, âge de 80 ans des parents etc.

La période active d'utilisation du Fonds peut être précédée d'une période dormante ou quasi-active, destinée à assurer une connaissance du bénéficiaire et de ses besoins, et parfois une utilisation partielle du Fonds à des fins d'affinage des conditions du Fonds.

Chaque Fonds est accompagné par un **comité de suivi**

individuel composé du bénéficiaire, d'un membre de la Fondation Portray et de personnes choisies par les Fondateurs. Ce comité se réunit au minimum une fois par an et aussi souvent que nécessaire. Il actualise les souhaits prévus dans la convention en fonction des besoins, souhaits et envies du bénéficiaire. Il décide du budget annuel et affecte pratiquement les avoirs du fonds pour des éléments porteurs de qualité de vie. Le comité peut s'aider de personnes extérieures au comité, et notamment du réseau du bénéficiaire.

La Fondation Portray **finance** les éléments de qualité

de vie décidés par le comité pendant toute la durée du fonds (durée de vie du bénéficiaire).

S'il reste de l'argent à la **clôture du fonds**, le solde est affecté à des projets porteurs de qualité de vie pour les personnes en situation de handicap. Les Fondateurs peuvent indiquer des souhaits d'affectation subsidiaire, par exemple soutenir des projets dans son dernier lieu de vie.

Les sommes présentes sur le fonds sont **gérées** de la manière choisie par les Fondateurs, soit de manière globalisée avec l'ensemble des avoirs de la Fondation

Portray soit de manière individualisée (par le gestionnaire financier habituel de la famille par exemple).

Les Fonds Nominatifs interviennent financièrement dans les **frais** de la Fondation Portray en fonction des dépenses du Fonds et non en fonction des avoirs sur le Fonds. Le Fonds est destiné à être utilisé et non thésaurisé !

Le Fonds Nominatif ne se substitue pas aux avoirs personnels du bénéficiaire, mais vient en complément pour susciter et financer les petits et grands 'plus' augmentant sa qualité de vie.



QUALITÉ DE VIE :
DES VACANCES,
DES ACTIVITÉS BIEN-ÊTRE,
UN RESTO AVEC UN AMI,
DE L'HIPPOTHÉRAPIE,
UNE FÊTE...

VOUS SOUHAITEZ CRÉER UN FONDS NOMINATIF ? VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR UN FONDS NOMINATIF ?

Pour créer un Fonds Nominatif, prenez contact avec la Fondation Portray. Nous réfléchissons avec vous à la meilleure manière de réaliser votre souhait et d'assurer un avenir de qualité à votre proche fragilisé.

Vous ou votre réseau souhaitez soutenir un Fonds Nominatif et son bénéficiaire ?

Vous organisez une fête ? un anniversaire ? vous fêtez

un évènement particulier (mariage, anniversaire...), votre société ou association propose de soutenir un Fonds Nominatif ?

Faites un versement sur le compte de la Fondation Portray IBAN : BE60 0682 4119 4870 BIC : GKCCBEBB en précisant dans la communication le nom du Fonds à soutenir – attestation fiscale pour don de + de 40 €.

• Pour toute information, vous pouvez contacter : Marie-Luce VERBIST – directrice
0475/77.59.60 – mlve@fondation-portray.be